



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 21 juin 2021  
Présidence : M. Philippe Widmer

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Vu le préavis de la Municipalité no 2021 - 01,  
Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet

Décide :

- **d'accepter les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président :



La secrétaire :

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 21 juin 2021

Présidence : M. Philippe Widmer

**LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,**

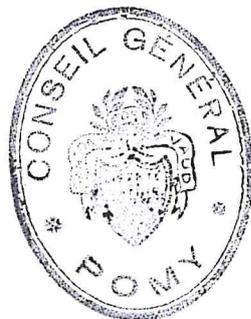
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Vu le préavis 2021 - 02 de la Municipalité  
Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet

**décide:**

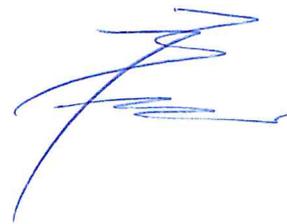
- **D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président :



La secrétaire





CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 21 juin 2021

Présidence : M. Philippe Widmer

**LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,**

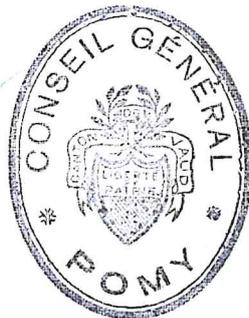
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Vu le préavis no 2021 - 03 de la Municipalité  
Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du sujet,

**décide:**

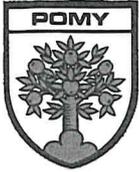
**D'autoriser la Municipalité à signer un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle no 276, Longemale, en faveur de la Fondation Prisma, pour une durée de 90 ans, afin de construire un nouveau quartier selon le plan partiel d'affectation (PPA) « Longemale »**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président :



La secrétaire



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 21 juin 2021

Présidence : M. Philippe Widmer

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Vu le préavis no 2021 - 04 de la Municipalité  
Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

**Décide :**

**Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux et études nécessaires pour la mise aux normes et l'amélioration de la distribution et qualité de l'eau.**

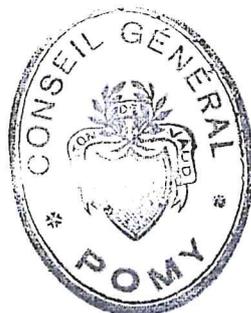
**Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 180'000.-**

**Article 3 : De financer ce montant par le fond de réserve affecté à l'eau potable et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 180'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.**

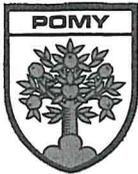
**Article 4 : D'amortir l'investissement sur une durée de 25 ans au maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président :



La secrétaire



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 21 juin 2021

Présidence : M. Philippe Widmer

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Vu le préavis no 2021 - 05 de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

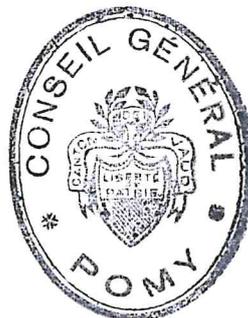
**Décide :**

**Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril du 22 avril 2021.**

**Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021.

Le Président :



La secrétaire